

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/091/7.5

Feuille n°111

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 21 juin 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE.

Excusés : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Nicolas RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions aux associations

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant les demandes de subvention des associations ;

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022091-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations. Ces dotations ont été arrêtées en respectant les critères suivants :

Pour les clubs sportifs :

- Attribution d'une subvention aux associations sportives disposant d'une école de formation à destination des jeunes : montant de base 250€,
- Majoration de la subvention si le club évolue à niveau élevé ou s'il réalise des actions d'envergure,
- Majoration également pour les clubs ayant eu des résultats particulièrement notables sur la saison passée.

Subventionnement des associations réalisant des manifestations d'ampleur intercommunale ou ayant un rayonnement sur tout le territoire.

M. Dominique BOUSQUET, Président du Football Club Thenon, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Mme Sabine MALARD, Présidente de l'association Cristal FM, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Madame Nadine PIERSON, Présidente du Centre Social Passerelle, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Madame Marie-Claire BOULINGUEZ, Directrice du Centre Social Passerelle, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Monsieur Frédéric GAUTHIER, Président de Terrassonnais Infos, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'attribution des subventions aux associations comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/07/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022091-DE
Reçu le 05/07/2022)
Publié le 05/07/2022

ANNEXE à la délibération n°DE2022.091 du 28 juin 2022
Attribution de subventions aux associations du territoire

Désignation	2022	
	Subv Fonct	Subv Evènt
Clubs sportifs	23 600 €	200 €
Football Club Thenon	2 000,00 €	
Football Club Thenon (subv except Entente interclubs)	2 500,00 €	
Football Terrasson USAT	500,00 €	
Rugby Terrasson (USCT)	2 500,00 €	
Rugby Terrasson (subv except Ecole Rugby)	2 500,00 €	
Rugby Le Lardin (USV)	3 000,00 €	
Lardin Basket Club	3 000,00 €	
Judo Club Terrasson	500,00 €	
Judo Club Thenon	500,00 €	
Judo Club CE Condat	250,00 €	
Samouraï Karaté Terrasson	500,00 €	
Tennis de Table Terrasson	1 000,00 €	
Tennis de Table du Périgord Noir	250,00 €	
Club Foot Villac	250,00 €	
Club Foot La Bachellerie (Union sportive)	250,00 €	
Club Foot La Feuillade (Olympique Larche La Feuillade)	250,00 €	
Club Foot Hautefort (Union Sportive Hautefort)	250,00 €	
Club Foot Condat	250,00 €	
Club Foot Condat (Mondialito)	750,00 €	
BMX Terrasson	350,00 €	
Tennis club Condat	250,00 €	
Tennis Club de Terrasson	250,00 €	
ROL'AIR SPORT VEZERE	250,00 €	
Boxe Française Savate en Périgord	250,00 €	
Aïkido Terrasson	250,00 €	
Périgord Footgolf	250,00 €	
Demain Ailleurs	500,00 €	
Amicale Sapeurs Pompiers Terrasson (Tournoi Rugby Touch)		200,00 €
Handball Club Vallée Vézère - HBCVV	250,00 €	
CULTURE	14 350 €	14 700 €
Concours Peinture Tourtoirac		250,00 €
Salon du livre Lecteurs en Herbe (Les P'Tits Loups)		500,00 €
Semaine culturelle Tourtoirac PACTE		4 000,00 €
Compagnie d'Ulysse : Rêve en Vézère		3 000,00 €
Festival Le Lardin 3107 au 08/08 (Team cron)		2 000,00 €
Rando Mob (Comité des fêtes La Cassagne)		3 000,00 €
Condat Animations	500,00 €	
Centre Départemental Mémoire Résistance et déportation	150,00 €	
Confrérie du Miel	250,00 €	
Confrérie de la Noix	500,00 €	
Amis de Villac	500,00 €	
Radio Vallée Vézère	2 000,00 €	
Cristal FM	2 000,00 €	

dont 250€
subv except

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022091-DE
 Reçu le 05/07/2022
 Publié le 05/07/2022

Terrassonnais

Communauté de Communes
 58 Avenue Jean Jaurès
 24120 Terrasson-Lavilledieu
 05 53 50 96 10

DÉLIBÉRATIONS

Désignation	2022	
	Subv Fonct	Subv Evènt
Ewaneews (Terrassonnais Infos)	2 000,00 €	
Cercle de recherche des fonderies du Pays d'Ans et de la route des canons (CRFPAC)	250,00 €	
Association Temps Jeunes	500,00 €	
Concorde Terrassonnaise	1 000,00 €	
Les Amis de l'Abbaye et du Patrimoine de Tourtoirac	250,00 €	
Association Moulins du PN	250,00 €	
FNACA Terrasson	200,00 €	
Laboratoire du Territoire de la Vallée Vézère	500,00 €	
Compagnie OGHMA	500,00 €	
Ensemble vocal de Terrasson	350,00 €	
La Puce à l'Oreille	150,00 €	
La Distillerie	2 000,00 €	
CAVA (Hautefort) vidéomapping		1 400,00 €
Institut d'Estudis Occitans dau Lemosin (Fonds Charles FEYTAUD)	500,00 €	
Rencontres littéraires Duo Périgord (8/9 oct 22)		550,00 €
SOCIAL	158 110 €	0 €
InfoDroits	730,00 €	
Restaurant du Cœur de la Dordogne	250,00 €	
Croix Rouge délégation locale Terrasson	300,00 €	
ADER Mobilité	1 500,00 €	Ukraine
Centre social Passerelle	67 000,00 €	
Centre social Passerelle (ALSH)	80 530,00 €	
DEI Les Droits des Enfants	500,00 €	
FNATH section Thenon	300,00 €	fête dptale subv except
Partidors	500,00 €	
Centre social Passerelle (camp ados)	500,00 €	
ART CODA Bars Limeyrat (réfugiés ukrainiens)	2 000,00 €	
DEI (réfugiés ukrainiens)	4 000,00 €	
ECONOMIE	77 640,20 €	77 640,20 €
Mission Locale Périgord Noir	24 829,20 €	
Mission Locale Haut Périgord	179,20 €	
Pays du périgord Noir	40 843,80 €	1,80€/hab
Périgord Développement	4 588,00 €	
Périgord Initiative	4 900,00 €	
France Active	2 300,00 €	
TOTAL	273 700,20 €	14 900,00 €

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022091-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir